

Ce travail consiste en une discussion approfondie du projet du questionnaire proposé à la conférence internationale et en réponses motivées à chaque paragraphe de ce questionnaire. Le mémoire conclut au maintien du double étalon d'or et d'argent.

Ce rapport est écouté avec un vif intérêt : M. Boute croit devoir instruire l'assemblée qu'il est dû à la plume de M. Neut, rapporteur de la Commission nommée par le comité du commerce.

La séance est levée à six heures.

Le maire de la ville de Roubaix prévient les jeunes gens de la classe 1873 que le tirage au sort aura lieu le 5 mars 1874, savoir :

Pour le Canton-Ouest, à 9 h. 1/4 du matin;

Pour le Canton-Est, à 2 h. après-midi.

La présente publication tiendra lieu de convocation.

Mairie de Roubaix, le 28 février 1874.  
Le maire, C. DESCAT.

## Faits Divers

M. le duc Decazes donne ce soir lundi un grand dîner de quatre-vingt couverts auquel assisteront tous les membres de la famille d'Orléans.

On lit dans l'Echo de la Dordogne de Périgueux :

Depuis quelque jours, en différents endroits de notre ville, mais notamment dans la rue Mague et sur les boulevards, on découvre le matin, en tas ou éparpillés, de petits carrés de papier sur lesquels sont écrits à la main, en lettres fantaisistes, les mots : « Ordre et Liberté. — Vice Napoléon IV. — Vive la 16 mars ! » Ces mots sont disposés en trois lignes, écrits avec deux encres, rouge et bleu, de façon à réunir avec le papier, qui est blanc, les couleurs nationales. Une main habile et exercée a dû tracer les lettres, car elles sont très originales, et leur ensemble produit un bel effet.

La police prussienne vient d'interdire l'exposition et la vente dans les provinces annexées des deux admirables bustes de Grégoire, représentant l'Alsace et la Lorraine.

ALLEMAGNE. — Vendredi dernier, l'impératrice Augusta de Prusse se promenait seule au Thiergarten, (les Champs-Elysées de Berlin), lorsque tout à coup un individu assez bien mis tira un pistolet de sa poche et le déchargea sur lui-même, en présence de la souveraine. L'impératrice, très émue, est rentrée immédiatement au palais.

On écrit de Spa : On a rapporté que la morve s'était déclarée parmi les chevaux de M. Ad Simonis, à Nivelz-Spa, et qu'on en avait abattu trois. Hier est mort à Spa le domestique qui a soigné et pansé ces chevaux jusqu'à la fin ; c'est un pauvre homme de 69 ans, marié et père de famille ; le malheur s'est inculqué la morve par imprudence. Il est mort après des souffrances sans nombre et le corps tombant littéralement en décomposition. De lavis des médecins, il est mort de cette maladie affreuse. Afin de rendre prudents ceux qui, par leur position, sont obligés de soigner des chevaux atteints de la morve, il est bon de faire connaître ce triste accident.

STATISTIQUE UNIVERSELLE. — Les derniers relevés statistiques du globe établissent les données très curieuses que voici, sur l'espèce humaine répandue sur toute la surface de notre planète :

Les habitants de la terre sont au nombre d'un milliard 328 millions, dont 369 millions de race caucasienne, 532 millions de race mongole, 190 millions de race éthiopienne, 1 million de race indo-américaine, 186 millions de race malaise. Ces différentes races parlent 3,642 langues et professent mille religions diverses.

La durée des morts dépasse 33 millions pendant une année, 90,000 par jour, 3,750 par heure, 90 par minute, 1 par seconde, de telle sorte que chacune de nos pulsations marque le décès d'une créature humaine. Cette perte est compensée par un nombre proportionnel de naissances, un peu au-delà même.

La durée moyenne de la vie de l'homme sur tout le globe est de 33 ans. Un quart de la population terrestre meurt avant 7 ans, et la moitié avant 17. Sur 100,000 personnes, une seule arrive à accomplir la 100<sup>e</sup> année de sa vie, une seule sur 5,000 atteint 90 ans et une seule sur 1,000 vient à 70 ans.

Les hommes mariés vivent plus longtemps que les célibataires, et un homme de haute taille a plus de chances de longévité que celui d'une petite taille. Sur 1,000 personnes, il en est 65 qui se marient, et c'est dans le mois de juin et celui de décembre, qui marquent les deux solstices opposés, d'été et d'hiver, que les mariages sont les plus fréquents.

Les enfants nés au printemps sont généralement plus forts que ceux qui naissent dans les autres saisons.

La naissance et la mort ont le plus souvent lieu la nuit. Le huitième de la population seulement est propre à l'art militaire. La nature des professions exerce une grande influence sur la durée de la vie : ainsi sur mille personnes des professions suivantes, voici les proportions de celles qui atteignent 70 ans : parmi les prêtres, 42 0/0 ; les agriculteurs, 40 ; les négociants et les ouvriers ordinaires, 33 ; les militaires et les employés, 32 ; les ingénieurs et les avocats, 29 ; les professeurs, 27 ; les médecins, 24.

Ainsi ce sont précisément ceux qui passent leur vie à chercher les moyens de prolonger sensément celle des autres qui meurent les moins âgés. La chose est assez curieuse pour en faire l'objet d'une remarque toute spéciale.

M. B..., professeur de chimie, s'apercevait depuis quelque temps que des volets étaient commis dans sa cave.

On lui avait enlevé des vins fins, des liqueurs, et en dernier lieu il remarqua que sa provision de charbon de bois diminuait

de plus en plus. Pour découvrir l'auteur de ses soustractions, il imagina un stratagème assez singulier, mais généralement infallible.

Il prit plusieurs morceaux de charbon, y pratiqua une cavité où il plaça une certaine composition, recouvrit le tout avec soin, et disposa ces charbons en évidence sur le tas.

Le lendemain matin, à l'heure du déjeuner, on entendit partir de la loge les cris : Au secours ! au feu !

M. B..., qui se tenait tout près, accourut et vit le portier et la portière en proie à la plus vive terreur, vis-à-vis d'un magnifique feu d'artifice qui s'élevait du fourneau et qui avait chassé au loin la casserole au café.

C'est abominable ! s'écria-t-il, on a voulu vous tuer, vous incendier ! c'est une machine infernale ! Il faut prévenir la police.

Et aussitôt, ouvrant la porte, il appela deux sergents de ville qui l'aperçut dans la rue et auxquels il dit quelques mots. Le couple dispensateur du cordon fut conduit chez le commissaire, et, à la suite d'une perquisition qui fit découvrir des bouteilles de malaga et de kirsch, se décida à tout avouer.

M. Pierre Véron raconte dans le Monde illustré d'amusantes anecdotes sur Bache, le long et maigre acteur qui, dans l'Orphéon des Enfers primitif, créa le rôle de John Styx, et qui a laissé une véritable légende dans les coulisses de Paris.

Un des bouheurs de Bache était, lorsqu'il se trouvait dans un endroit public, de stupéfier ses voisins. En chemin de fer, par exemple, ou au café, il entamait la conversation avec un ami en lui disant tout haut : Tu te rappelles... du temps où nous étions au bague de Toulon ?

Ou bien :

— Mon cher, je me rappellerai toujours l'impression que cela m'a fait quand j'ai vu guillotiner mon père.

Une amusante aventure de Bache, ce fut encore son entrée dans une réunion électoral. Il monte à la tribune et commence.

— Messieurs, je sais parfaitement le service des appartements ; je tiens très proprement les habits ; je découpe et je sers à table.

Un haro l'interrompt.

— Que venez-vous faire ici ?

Bache, alors avec naïveté :

— Comment !... ce n'est donc pas un bureau de placement ? J'avais cru... Ceux qui avaient parlé avant moi avaient eu l'air de demander une place... et comme je suis valet de chambre sans ouvrage...

Je n'essaierai pas de vous dire au milieu de quelles huées il fut, impossible toujours, reconduit jusqu'à la porte.

## TRIBUNAUX

L'AFFAIRE D'ANNONAY. — On sait qu'au commencement du mois de décembre dernier, plusieurs personnes, soupçonnées de complot contre la sûreté de l'Etat, furent arrêtées à Annonay. Le maire, M. Chapuis, personnage considérable, banquier et conseiller général, fut compris lui-même parmi les prévenus et écroué avec eux à Tournon. L'instruction minutieuse à laquelle se livra le parquet démontra que la rumeur publique avait exagéré l'importance de cette affaire, et les accusés, au lieu d'être traduits devant un conseil de guerre, ont été renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle de Tournon sous la simple prévention d'affiliation à une société secrète.

Les débats ont commencé vendredi, un public nombreux encombrant le prétoire et sur une table sont étalées les pièces de conviction ; elles consistent en cinq fusils à piston, munis de leurs baïonnettes, 2 fusils de chasse, des moules à balles, des outils pour confectionner des cartouches, des caisses ayant contenu des munitions, et enfin une dizaine de bouteilles contenant de la poudre.

Les prévenus sont au nombre de dix-neuf, sur lesquels deux sont en fuite. L'accusation leur reproche :

1<sup>o</sup> D'avoir, depuis moins de trois ans, à Annonay, participé soit comme chefs ou fondateurs, soit comme affiliés à une association illicite composée de plus de vingt personnes ; 2<sup>o</sup> à Chapuis d'avoir, par discours, exhortations, lecture ou distribution d'écrits quelconques, fait des provocations à des crimes ou à des délits ; 3<sup>o</sup> spécialement à Henri Chatelet, Joseph Deschaux et Janny Martel : d'avoir, à la même époque et au même lieu, sans y être légalement autorisés, fabriqué, débité ou distribué des cartouches ou autres munitions de guerre et d'avoir été détenteurs d'armes.

Trente témoins sont cités à charge et 20 à décharge.

Le premier entendu, M. Georges, commissaire de police à Annonay, raconte que les accusés se réunissaient fréquemment chez M. Chapuis, ensuite chez le genre de ce dernier dans le but d'ameuser un soulèvement sur un mot d'ordre venu de Paris.

A cet effet, on organisa des compagnies d'insurrection ; M. Chapuis nommait les capitaines.

On devait s'emparer des agents de l'autorité, couper les fils télégraphiques et s'emparer des voies ferrées, piller et piller les caisses publiques et privées.

A côté de cela, on fabriquait de la poudre et des cartouches.

Le commandant de l'insurrection ne devait pas être connu ; le jour fixé, il serait arrivé de Lyon.

D'après le témoin, l'organisation complète de l'insurrection subsisterait à Annonay, sous le nom de l'Alliance Républicaine ; deux membres de cette société lui ont fait les aveux les plus complets.

Le second témoin, qui appartient aussi à la police d'Annonay, répète la déposition de M. Georges ; le troisième, un garde champêtre, chargé de surveiller la maison du genre de M. Chapuis, dit que les membres de l'association poursuivie se sont réunis au moins six fois chez M. Bertrand. Il a vu également, un autre jour, entrer chez M. Bertrand, M. Millaud, député du Rhône. M. Jules Roche, ex-secrétaire-général de l'Arèche au 4 septembre, M. Harold, avocat à Paris, et M. Duplex, un des principaux agents de l'Internationale de Bruxelles.

M. Chazeau, magistrat à Annonay, qui a

révélé à la police les menées de l'association, rapporte que l'inculpé Pléney est venu le trouver un jour chez lui, lui offrant, de la part des accusés Baude et Chanteperdrix, le commandement de la 4<sup>e</sup> légion insurrectionnelle. — M. Chazeau a refusé, et sur son refus, M. Pléney lui aurait dit qu'il allait rendre compte de ce fait à M. Chapuis.

Le soir même, Chazeau rencontrait un autre des accusés, M. Linossier, qui lui exposait les plans de l'association : prise de possession de la ville, pillage de la Banque, rupture de la ligne télégraphique, etc., etc.

Quelques autres témoins rapportent divers propos subversifs tenus par les affiliés, et leur déposition, qui est sans importance, termine l'audience de ce jour.

A la suite d'une conférence qui a eu lieu entre M. le maréchal de Mac-Mahon et M. Martel (du Pas-de-Calais), président de la commission des Grâces, la peine de mort prononcée contre le capitaine d'infanterie, Matuzewich, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien élève de Saint-Cyr, par le conseil de guerre, pour participation à l'insurrection du 18 mars, vient d'être commuée en celle de la déportation dans une enceinte fortifiée. M. le président de la République et la commission des Grâces se sont trouvés complètement d'accord dans cette circonstance.

Dans son audience d'hier, sur une plainte en diffamation déposée par M. Pagès-Dupont, député, le tribunal correctionnel de la Seine a condamné par défaut M. Brossac, fils, gérant du *Republicain du Lot*, à huit jours de prison, 1,000 fr. d'amende et à l'insertion de ce jugement dans dix journaux au choix du demandeur.

## Nouvelles du soir

### Dépêches Télégraphiques (Service particulier du Journal de Roubaix).

Paris, 2 mars.  
C'est aujourd'hui que l'Assemblée doit entendre la lecture du rapport de M. Lespinasse sur l'élection du Finistère. On s'attend à un débat très animé. Les députés du Finistère s'opposent, en effet, à la validation des pouvoirs de M. Swiney, et plusieurs députés de la gauche, notamment MM. Rousseau, Warnier et Henri Brisson prendront également la parole afin de mettre le gouvernement en demeure de donner son opinion sur les paroles prononcées récemment dans le deuxième bureau par M. Baragony, relativement à l'intervention des maires dans les élections.

La commission du budget a reconnu la nécessité de procéder à une révision générale de la législation des sucres. Les amendements de MM. Pouyer-Quertier et Vilain, qui ont été renvoyés à l'examen de cette commission seront donc un certain temps avant d'être soumis de nouveau à l'Assemblée. La Chambre n'a plus en conséquence à discuter que les impôts du sel et de la petite vitesse. On assure toutefois que plusieurs membres du centre droit auraient l'intention de demander la mise à l'ordre du jour immédiate de la loi sur les patentes, et le renvoi de l'interpellation de M. Gambetta après la discussion de cette loi.

La commission de la liste civile entendra aujourd'hui les explications que lui donnera M. Rouher, relativement aux conventions qu'il a signées, comme mandataire de l'ex-impératrice, avec les ministres des finances, des travaux publics et des beaux-arts.

La commission de la librairie prendra également aujourd'hui connaissance de la liste des ouvrages qui ont reçu l'estampille du colportage. Immédiatement après commencera la discussion générale du projet de loi de M. Dopeyre.

La République française annonce, d'après un télégramme qu'elle dit avoir reçu hier soir, que le tribunal de Tournon a écarté dans son jugement sur l'affaire d'Annonay les délits de société secrète et de réunion illicite, et décidé que n'ayant pas à connaître d'un complot dirigé contre la sûreté de l'Etat il était incompétent.

La société des compositeurs de musique s'est réunie samedi sous la présidence de M. de Vancorbeil, afin de nommer une commission chargée de rédiger et de présenter à l'Assemblée un mémoire renfermant les vœux des compositeurs. C'est la musique, en effet, qui a la part la moins large dans le budget des beaux-arts, et la société se propose de demander de plus grands encouragements.

Poitiers, 2 mars, 1 h. matin. — Résultat des élections dans 23 cantons, (sur 41.)

M. Lepetit a obtenu 30,890 voix, et M. de Beauchamp 26,560.

Avignon, 1<sup>er</sup> mars, minuit. — On n'a que les résultats de 44 communes sur 150.

M. Ledru-Rollin compte 16,363 voix, M. de Billioti 14,757.

Paris, 2 mars, 2 h. soir.

Voici les résultats presque complets des élections :

Vaucluse, MM. Ledru-Rollin 28,300 voix, Billioti 24,500.

Vienne, MM. Lepetit, 33,806, Beauchamp 31,842.

Des dépêches carlistes annoncent la reddition de Bilbao.

## Variétés

### Affaire de Risquons-Tout (1)

Ces quelques jours de repos n'étaient pas perdus pour le succès de l'entreprise. Eu passant à Douai, Blervaq avait envoyé des émissaires au comité démocratique de Bruxelles. Il chargea un sieur Perrin, ancien gérant de l'Atelier démocratique, compromis en 1834 et en 1839, de répandre en Belgique une proclamation aux ouvriers : « Ils ne pourraient vivre tant qu'ils auraient à la tête du gouvernement des despotes, des sucres de la sueur du peuple, des hommes gorgés de toutes les jouissances, tandis que leurs concitoyens étaient déçimés par la famine. C'est donc à nous, républicains de toutes les nations, de nous réunir pour chasser ces tyrans, tremblant au seul nom de la République. C'est en vain qu'ils prennent toutes les mesures en leur pouvoir ; ils devraient savoir que ni la force des baïonnettes, ni le plomb, ni la mitraille, ne peuvent servir d'obstacle à un peuple qui marche à la conquête de ses droits. Organisez-vous, citoyens, et marchez sur Bruxelles rejoindre vos frères. » Sur ces excitations, une tentative émeute se produisit le 26 mars à Bruxelles. Le 28, il circulait dans la ville des bulletins ainsi conçus : « Mercredi 29 mars 1848, à six heures du soir, on se rendra en masse au couvent des Jésuites ; feu et sang sont les mots de ralliement. »

Le même jour, à Gand, on déparait le Marché du Vendredi, et des coalitions d'ouvriers étaient au Borinage et dans les environs de Tournai. Le 29, à Ath, circulaient des bulletins apportés par des émissaires de Blervaq : « En bas (sic) le Roi ! Vive la République française ! » Ainsi se combinaient, suivant les plans originaux, l'insurrection intérieure et l'agression étrangère. — Mais revenons à Seclin.

Par une inadvertance fort inopportune, le ministre de la guerre, Arago, avait, le 26 mars, donné ordre au général Négrier, commandant la 16<sup>e</sup> division militaire, de mettre quinze cents fusils et un nombre de cartouches assorti à la disposition du commissaire général pour l'armement de la garde nationale. L'issue de la première expédition, le départ de la seconde, l'esprit indocile du commissaire général, c'en était assez pour ouvrir les yeux du gouvernement. En effet, ce même jour, il donna l'ordre de faire rétrograder immédiatement sur Paris les élèves de l'Ecole polytechnique, ajoutant que « le gouvernement provisoire ne voulait pas violer, ni aider à violer la frontière belge ; mais, pour les quinze cents fusils, il ne révoque pas les ordres précédents. Le général Négrier, craignant une surprise, recommandait au général Sallexy (ordre du 27 mars) de veiller à ce que ses troupes ne fussent pas désarmées par les bandes, de ne pas les morceler, de faire éclairer par des patrouilles de cuirassiers, de ne recevoir des commissaires que des réquisitions écrites, indiquant bien le but qu'ils veulent atteindre en se servant de la force armée, et de maintenir ses communications avec le commandant. »

Le 29 mars, un commissionnaire de roulage (qui fut payé le lendemain à la préfecture) consentit à fournir cinq chariots pour prendre à la citadelle et conduire du côté de Boudues les armes et les munitions de guerre destinées, disait-on, à la garde nationale. Elles furent chargées dans l'après-midi par des soldats d'artillerie, mais elles ne partirent qu'à la nuit ; le commissionnaire avait reçu l'ordre d'arrêter en avant du village, sur la grand-route, à peu de distance d'une habitation. Il y arriva à onze heures ; les voitures stationnèrent jusqu'à deux heures du matin. La colonne partit alors, composée de mille à douze cents individus partagés en compagnies ; en tête marchaient les élèves de l'Ecole polytechnique avec la troupe des Enfants de Paris et des gardes mobiles en uniforme. Les élèves distribuaient les armes et les cartouches de quatre chariots ; le cinquième fut déchargé vers six heures du matin à la mairie de Boudues.

A peine armée, la petite troupe se mit en marche. Elle traversa l'Artois et passa la frontière près d'un hameau nommé Risquons-Tout, sous la conduite d'un ancien contrebandier, Laboussé-Delmotte, condamné par contumace à Douai, et auquel Delscuze avait donné, le 27, un sauf-conduit avec mission de guider la bande en Belgique. Le général belge Fleury-Duray, qui commandait aux frontières, ne connut qu'à sept heures du matin la marche de Blervaq ; il envoya aussitôt une avant-garde formée d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie. Les bandes criaient : Vive la République ! On leur répondit par des volées de mitraille et des coups de fusil. Le combat dura une demi-heure ; plusieurs hommes furent tués, un grand nombre blessés ; la petite troupe se replia sur la France.

Delscuze, qui était resté à Tournon pour surveiller les événements, s'approchait des blessés, leur distribuait de l'argent, leur promettait des secours. Le même jour, il réexpédia sur Paris, avec un sauf-conduit, les débris de la légion.

Ainsi se termina en une ridicule échauffourée l'expédition qui garda le nom prédestiné de Risquons-Tout. Le gouvernement provisoire, quoique informé à temps, n'avait pas su la prévenir ; il se borna à déclarer qu'il ne l'avait pas autorisée et qu'il avait instruit le gouvernement belge des trames qui se préparaient sur le territoire français.

A Paris, le prince de Liège, chargé d'affaires de Belgique, et à Bruxelles, le ministre des affaires étrangères, donnèrent au Gouvernement provisoire un certificat de loyauté et de non intervention. Le loyauté de Lamartine n'est pas en cause ; mais comment apprécier l'acte du ministre de la guerre livrant quinze cents fusils à Delscuze ; un ministre de l'intérieur contrevenant par un silence calculé ou par une complicité secrète les volontés du gouvernement ; un commissaire les dédaignant sans vergogne et n'obéissant qu'à son initiative personnelle ?

Extrait de l'Histoire de la République de 1848 par M. Victor Pierre, (in-8, 554 pages. — Pion 1874.

Cependant Delscuze, que soutenait M. Ledru-Rollin, ne fut ni destitué, ni même officiellement désavoué. Après le double scandale qu'il avait donné, en s'associant de sa personne et de ses soins à l'expédition de Fosse, du 24 mars, et à celle de Blervaq, du 28, il en donna un autre quelques jours après ; les principaux organisateurs de l'expédition avaient été arrêtés.

Le procureur de la République près le tribunal de Lille, fidèle interprète du ministre de l'intérieur et du commissaire général, conclut à une ordonnance de non-lieu. Mais la chambre du conseil, contrairement à ses conclusions, exigea un supplément d'instruction, motivé sur ce que les lumières résultant de l'interrogatoire des prévenus seuls n'étaient pas suffisantes, et, comme conséquence, il ordonna qu'une commission rogatoire fût adressée à Paris.

Le lendemain, 9 avril, tous les corps officiels étaient convoqués à la préfecture pour se rendre en cortège à la cérémonie de la plantation de l'arbre de liberté. Delscuze se tenait dans la grande galerie. Lorsque les membres du tribunal se présentèrent, il se précipita au-devant d'eux et, avec un ton irrité et des gestes menaçants, « J'ai été indigné, dit-il, d'apprendre que, contrairement aux conclusions du commissaire du gouvernement, la chambre du conseil ait ordonné un supplément d'instruction dans l'affaire Blervaq et Jaspin. Je sais que cette mesure est dirigée contre moi, et vous a été inspirée par les journaux légitimistes, conservateurs et barrotistes. C'est un acte anti-social, antidémocratique, mais sachez-le bien, votre décision ne nuira pas à son cours ; j'ai brossé l'éprouve et Blervaq est libre ! Ne songez pas à revenir sur cette affaire, ou j'use de mes pouvoirs. J'ai le droit de vous suspendre, et la révocation suivra immédiatement la suspension. »

Violent à l'intérieur, violent à l'extérieur tel fut Delscuze ; ni le connaissait ni ménagements, ni subordination, sa passion l'emportait : c'était un sectaire.

## PREMIÈRE COMMUNION

Librairie Alfred REBOUX  
Rue Nain, 1, Roubaix.

GRAND ET BEAU CHOIX

de  
Livres de Prières, Images, Chapelets  
MÉDAILLES, ETC.

## Comptoir des Fonds publics

70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE  
A. DE MÉVOLHON

Avances sur Titres

Achat et Vente de Valeurs au comptant  
Ordres de Bourse à terme.

Paiement de coupons sans commission.

5681

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

## REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, magueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N<sup>o</sup> 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur. — Dieu soit béni votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIER, curé

Cure N<sup>o</sup> 45,270.

Monsieur. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N<sup>o</sup> 74,442.

Courmes, par Venise (Alpes-Maritimes) juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffrais depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

MATHELET, curé

Cure N<sup>o</sup> 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralysie des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. Dépôt chez MM. Coille, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, Place Vendôme, à Paris.

4075—D.

ANNUAIRE  
A nuuaire de l'arrondissement de Lille  
POUR 1874  
Librairie Alfred Reboux, rue Nain, 1.